

INVITES

- Elus et salariés du Comité

MAIRIE DE LYON et METROPOLE DE LYON

- Bruno BERNARD, (Président de la Métropole de Lyon) - Excusé
- Grégory DOUCET, (Maire de Lyon) - Excusé
- Fanny DUBOT, (Maire du 7ème arrondissement de Lyon) - Excusée

DEPARTEMENT DU RHONE

- Christophe GUILLOTEAU, (Président du Département du Rhône) - Excusé

F.F.T.T. - LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE TENNIS DE TABLE - CDOS

- Gilles ERB (Président FFFT) – Excusé
- Jean-Luc GUILLOT (Président Ligue) – Présent
- Jean-Claude JOUANNO (Président CDOS) - Excusé

ORDRE DU JOUR

19h00 >> Accueil des participants

19h30 >> Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modifications Statutaires
- Proposition d'un Règlement Intérieur

20h00 >> Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du procès-verbal de l'A.G. du 14 septembre 2020
- Rapport moral du Président
- Bilan d'activité 2020/2021
- Rapport financier
- Approbation du bilan financier 2020/2021
- Présentation des projets pour la saison 2021/2022
- Présentation du budget prévisionnel 2021/2022
- Approbation du budget prévisionnel initial 2021/2022
- Présentation des évolutions sportives
- Questions diverses
- Remise des mérites

21h30 >> Clôture de l'Assemblée Générale

Ouverture de séance à 19h30 par Christophe ROCHARD, Président

Christophe ROCHARD remercie les invités et les présidents de clubs.

Christophe ROCHARD, en l'absence du secrétaire Secrétaire Général du Comité, annonce l'ordre du jour.

Mot de Monsieur Jean-Luc GUILLOT, président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Tennis de Table.

Un moment de recueillement a été fait après l'intervention de **Cédric ROUSSET, vice-Président**, qui a cité les 4 défunts de la saison qui sont, Jacques SECRETIN, François JOVER, Roland KRATZER et Philippe GUILLAUME.

Christophe ROCHARD, ouvre officiellement l'Assemblée Générale Mixte et rappelle que seuls les Présidents de clubs ou leur représentant peuvent intervenir.

Les conditions de quorum sont atteintes (50% des clubs et des voix pour l'AGO).

	Nombre d'adhérents	Nombre de présents
Clubs	62	34
Suffrages	202	123

Contenu

I) Assemblée Générale Extra-Ordinaire	4
1. Approbation des modifications statutaires	4
2. Présentation d'un règlement intérieur	4
II) Assemblée Générale Ordinaire	5
1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2020	5
2. Rapport moral de la Présidence	5
3. Bilan d'activité	6
a) La vie des clubs	6
b) Salariés	6
c) Sportif	6
d) Technique	7
e) Communication	7
4. Rapports et bilans financiers	7
5. Approbation du bilan financier 2020/2021	8
6. Budget prévisionnel 2021/2022	9
7. Présentation des évolutions sportives	9
a) Challenge Chantal et Gérard MASSET	9
b) Le plateau féminin	9
8. Questions diverses	9
9. Clôture	10

I) **Assemblée Générale Extraordinaire**

1.Approbation des modifications statutaires

Présentation des modifications statutaires envisagées lues par Christophe ROCHARD soit :

- Article 5.3 : intégration des Notas 1, 2 et 3 dans le corps du texte.
- Article 6 : ajout de la possibilité d'organiser une Assemblée Générale en distanciel lors de mesures restrictives ne permettant pas l'organisation de réunions physiques.
- Article 7.1.3 : suppression de la notion "moins de" et du nota 4.
- Article 7.2.3 : modification du nombre de sièges pour la liste gagnante soit 5 sièges.
- Article 7.2.4 : modification du nombre de sièges restant soit 7 sièges
- Article 18 : suppression d'instance pongiste remplacé par "de Fédération, de Ligue"

Vote d'approbation n°1

Oui : 33 clubs soit 120 voix

Non : 0

Abstention : 1 clubs soit 3 voix

La résolution est approuvée à la majorité des voix

2.Présentation d'un règlement intérieur

Lecture du règlement intérieur pour proposition faite par Christophe ROCHARD..

Après lecture, il a été demandé quelques corrections de formes du document.

Vote d'approbation n°2

Oui : 34 clubs soit 123 voix

Non : 0

Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité

II) Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2020

- Téléchargeable via le lien suivant https://www.rhone.lyontt.com/Comite_2122/PV-AG/pv_ag_20200914-v02.pdf

• **Vote d'approbation n°3 – Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2020**

Oui : 34 clubs soit 123 voix

Non : 0

Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité

2. Rapport moral de la Présidence

Pour toute l'équipe, que ce soit les salariés comme les bénévoles, une première saison pas simple à gérer. Dès la première journée de championnat, quelques reports à gérer puis un blocage très rapide de toutes les salles de la métropole avant une fermeture globale des salles sur tout le territoire. Beaucoup de clubs sont dans le flou total et nous aussi.

De nombreuses réunions de crises avec la FFTT, la ligue, le CDOS et bien d'autres organismes ont eu lieu.

Nous avons très vite compris que le championnat allait avoir du mal à reprendre donc les groupes de travail se sont créés au niveau sportif et au niveau technique.

Au niveau sportif, le groupe a proposé les rencontres amicales homologuées qui étaient prêtes à démarrer au 1 Janvier 2021 mais nouvelles fermetures des Salles. Cette compétition a rencontré un bon succès avec principalement le plaisir des licenciés, principalement Jeunes, de rejouer contre des licenciés d'autres clubs.

Une finale Rhône-Lyon poussins benjamins et minimes Filles qui a pu se dérouler aussi fin juin. Certains clubs ont pu adhérer à l'action Été Ping et Métropole Sports Vacances. Bravo pour toutes ces actions.

Au niveau technique, la participation des éducateurs placés en chômage partiel a pu avoir lieu. Un groupe whatsapp animé par Étienne Thibault a eu un retour intéressant. L'objectif étant de retravailler la partie technique afin que tous s'y retrouvent. Des projets ont démarré fin Août, d'autres vont bientôt débiter et d'autres, à cause du Covid, les clubs n'avaient pas de visibilité donc sont décalés.

En complément de ce groupe technique, nous avons signé un partenariat avec le collège St Louis-St Bruno afin que tous les jeunes licenciés du Rhône et de la Métropole puissent être prioritaires pour les inscriptions avec quelques obligations qui seront encadrées par Christian. En contrepartie, les parents bénéficieront de 10% de réduction sur la scolarisation.

PROCES VERBAL – Assemblée Générale du 14/09/2021 - page 6

Nous avons signé un partenariat avec Wenja qui devient donc l'équipementier exclusif du comité.

Nous avons également signé une convention avec Ping Sans Frontières avec pour premier engagement, collecter les revêtements inutilisés plutôt que de les jeter à la poubelle, les bois utilisables, les tenus également. Objectif, organiser sur le Rhône, la journée internationale du sport et donc mettre en avant Ping sans frontières en demandant aux clubs de ramener les urnes ce jour-là. D'autres projets peuvent aboutir avec PSF comme partir pour initier notre sport dans des populations défavorisées.

Nous nous sommes également rapprochés des comités départementaux Handisport et Sports adaptés. De ce rapprochement, dans la continuité de la ligue, le comité offrira aux clubs 100€ pour l'ouverture d'une section et prendra à sa charge ses parts comités pour les doubles licences (sur justificatif fourni par les clubs).

Bref Une saison très compliquée oui, nous avons essayé de répondre aux mieux à toutes vos questions, vos inquiétudes et vous aider au mieux en vous communiquant toutes les aides possibles même si malheureusement certains n'ont pu y prétendre.

Espérons une nouvelle saison plus sereine.

3. Bilan d'activité

a) La vie des clubs Présentée par Christophe ROCHARD

2020/2021	Rhône	Métropole de Lyon
Clubs	25 (-1)	38 (-2)
Licenciés	876 (-496)	2270 (-1873)

- Fermeture de clubs : Amicale St Irénée, TC Montrottier-Albigny et Pierre Bénite TT qui fusionne avec la FRAT Oullins
- Chute drastique du nombre de licenciés suite à la pandémie : - 43% (-45% Métropole et – 36% pour le Rhône)
- Fermeture du club de Tour Athlétique Club pour cette saison 2021/2022

b) Salariés Présentée par Christophe ROCHARD

- 3 salariés actuellement
 - 1 Conseiller Technique Départemental (CTD), Christian VIGNALS, à 80%
 - 1 Chargée de Communication à temps partiel, Stéphanie SANTIER
 - 1 Chargé de projets à plein temps, Gary PAGE

c) Sportif Présentée par Christophe ROCHARD puis par Christian VIGNALS

- Une seule compétition a pu être organisée : les Finales Individuelles Rhône Lyon Poussins-Benjamins et minimes Filles qui ont eu lieu les 26 et 27 Juin 2021 à Millery avec un bon nombre de participants.

PROCES VERBAL – Assemblée Générale du 14/09/2021 - page 7

- Mise en place des rencontres amicales dont 11 rencontres ont pu être homologuées.
- **Agathe Avezou**, médaillée d'argent aux Championnats de France Cadettes 2020 et médaillée de Bronze en simple et par équipes aux Championnats d'Europe.
- **Héloïse Armand**, éliminée en ¼ finales aux Championnats de France minimes 2020.
- **Alexia Nodin**, Championne de France Benjamins 2020
- **Maxime Thomas et Anne Barnéoud** médaillés de bronze aux Jeux Paralympiques de Tokyo.

d) Technique présenté par Christian VIGNALS et Michael ALIM

- L'année a été pour le moins très perturbée. Le stage de Vichy de juillet 2021 bat un record avec 73 participants.
- Le stage de reprise avec hébergement, sur sélection, a eu lieu fin Août 2021 à Cublize avec 15 participants allant de 10 à 15 ans.
- 6 projets sont en cours :
 - soutien de nos équipes N1 et N2
 - aides personnalisées (entraînements, recherche de partenaires, aide financière...)
 - convention avec le collège St Louis-St Bruno (aménagement temps scolaire)
 - Stages pour toutes les catégories jeunes pendant toutes les vacances scolaires.
 - remise en route du Progress Club.
 - Entraînements de secteurs.

e) Communication présentée par Stéphanie SANTIER

Stéphanie présente le nouveau site qui a demandé un gros travail pendant plusieurs mois. Celui-ci a été mis en service fin août 2021.

Ce site apporte une meilleure ergonomie avec des fonctionnalités directement ouvertes pour les clubs qui pourront déposer eux-même la mise en avant de leurs clubs (Stages, tournois...). Un espace covoiturage est également prévu ainsi des espaces aides au développement, FAQ, outils de communications pour les clubs.

4. Rapports et bilans financiers

- Le Comité fait appel à un cabinet d'expert-comptable pour présenter à ses partenaires publics des comptes certifiés. Cela passe par une revue des comptes, en relais au travail effectué par Yves GUIDOT. Le cabinet comptable assure également l'établissement des bulletins de salaire des salariés du Comité.

Présentation des comptes annuels du comité départemental du tennis de table Rhône

- Le compte de résultat

- Les recettes

Vente de licences et critères : les recettes diminuent de 41.19 % en passant de 208 678 € à 122 727 €. La marge dégagée est donc moindre puisqu'elle atteint les 29 802 € contre 50 996 € pour l'exercice précédent.

La vente de licences traditionnelles et promotionnelles s'est pratiquement arrêtée dès mi-octobre 2020 suite à la

PROCES VERBAL – Assemblée Générale du 14/09/2021 - page 8

pandémie.

On retiendra par ailleurs que les produits relatifs aux compétitions sont portés à 0€. C'est une des conséquences de la crise sanitaire.

Les subventions ont été réduites de 11 516 €. Mais il y a lieu de retenir qu'en 2020, le comité avait reçu des subventions exceptionnelles suite à l'organisation des championnats de France Séniors à Arnas.

- Les charges

L'ensemble des frais généraux est en baisse de - 22 286 € justifié par la non organisation de toutes les compétitions.

La masse salariale :

- les salaires bruts ont baissé de - 20 811 € suite au placement des salariés en chômage partiel.
- les charges sociales ont progressé de + 1 398 €

Amortissements et provisions : ils s'élèvent à 0 €. Le matériel immobilisé est totalement amorti.

Le résultat financier : 156 € nés de produits de placement de la trésorerie

Le résultat exceptionnel s'élève à + 2 634 € .

- Le bilan

- A l'actif

Immobilisations : l'ensemble du matériel est totalement amorti.

Le compte usagers et comptes assimilés : encours des sommes essentiellement dues par les clubs. Recouvrement déjà réalisé pour l'essentiel de l'encours.

Autres créances : 681 €.

La trésorerie : en augmentation de près de 84 000 € compte tenu des remboursements des avances réalisées pour le compte de la fédération.

- Au passif

Les fonds associatifs ont augmenté du résultat de l'exercice précédent soit 1 664 € pour atteindre le montant de 118 660 €.

Avances et acomptes reçus : correspond aux acomptes versés pour le stage à Vichy imputés ensuite

Dette fournisseurs : encours de 8 497 € en moyenne par rapport à 2020 (8 298 €)

Dettes fiscales et sociales : pour l'essentiel les charges sociales dues pour le 2^{ème} trimestre 2021

Autres dettes : à mettre en parallèle des autres créances. Ce poste correspond aux montants perçus pour le compte de la fédération qui lui seront restitués ensuite.

En synthèse

La gestion prudente et en « bon père de famille » des années antérieures permet au comité d'avoir une structure financière particulièrement saine.

- **Questions :**

Des précisions sont apportées par Pierre KARPEL pour une meilleure compréhension des chiffres.

5. Vote d'approbation n°4 du bilan financier 2020/2021

- **Vote d'approbation n°3 – Bilan Financier 2019/2020**

Oui : 34 clubs soit 123 voix

Non : 0

Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité

6. Budget prévisionnel 2021/2022

- Dans la complexité de présenter un budget dans la conjoncture actuelle, Christophe ROCHARD présente les grandes lignes qui composeront le budget pour la saison en cours, soit principalement l'aide à la remise des licences soit 12 000€. Le vote d'un budget prévisionnel n'est pas proposé exceptionnellement pour cette saison.
- Le Comité du Rhône propose une aide spécifique à la reprise de nos activités sportives pour la saison qui commence :
 - Le montant affecté au Comité du Rhône de chaque licence promotionnelle reconduite de la saison 19-20 sur la saison 20-21 sera remboursé aux club
 - Le montant affecté au Comité du Rhône de chaque licence traditionnelle reconduite de la saison 19-20 sur la saison 20-21 sera diminué de 5 euros
 - L'objectif de ce dispositif est de faciliter/encourager la reprise des joueurs au sein de leur Club
- La Ligue AURA a également prévu un dispositif d'allègement financier visant la part Liguette et FFTT des licences. Ce dispositif sera visible sur les factures émises par le Comité du Rhône et sera détaillé dans la communication de la Ligue AURA.

7. Présentation des évolutions sportives

a) Challenge Chantal et Gérard MASSET

Ce sera une compétition Challenge des Clubs formateurs mais sous une formule plus adaptée que ce que proposait le Challenge Bernard Jeu. Le niveau départemental sera qualificatif pour le niveau régional.

b) Plateau Féminin

Il s'agira d'un regroupement des féminines sur 4 jours dans la saison en remplacement des Inter-départementaux féminins qui n'existent plus. La formule proposée sera d'une matinée d'entraînements encadrés suivis d'un repas tiré du sac puis un compétition en binôme en système coupe Davis.

8. Questions diverses

1) Question posée par TT Rhône Garon :

PROCES VERBAL – Assemblée Générale du 14/09/2021 - page 10

Avez-vous la possibilité de nous éclairer spécifiquement sur l'une des indications figurant en page 2 du Guide de Reprise mis à la disposition des clubs par la FFTT (page 2 ; chapitre "le contrôle" ; 5ème point) :

"Il est formellement interdit de recueillir l'état vaccinal de vos adhérents sur un registre pour « éviter » de vérifier leur Pass sanitaire à chaque fois. Cependant, si le licencié a accepté de montrer son certificat de vaccination complet, il suffira de s'assurer qu'il est bien en possession d'un Pass sanitaire valide, en cas de contrôle. En revanche, tous les autres devront faire l'objet d'un contrôle à chaque arrivée dans la salle. "

Réponse apportée par Sylvain FERRIERE, Vice-Président :

Nous devons tenir un recueil de qui a fait le contrôle et quand. Nous devons lister les entrées dans une salle mais nous n'avons aucunement le droit de demander ou conserver une preuve de vaccination.

2) Question posée par TT Rhône Garon :

Lors des compétitions par équipes, au delà de l'obligation pour le responsable désigné du club recevant de contrôler le pass sanitaire au moment de l'entrée dans les locaux, est-il possible de noter les noms qui apparaissent sur l'application au moment où le QR code est scanné pour les comparer avec ceux figurant sur la feuille de rencontre ?

Réponse apportée par Sylvain FERRIERE, Vice-Président :

Seules des personnes assermentées sont dans le droit de contrôler une identité. Donc nous ne pouvons pas comparer le pass sanitaire et la feuille de rencontre.

9. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui a été évoqué et voté ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et le Secrétaire Général.

Lucas BROTON
Secrétaire Général



Christophe ROCHARD
Président de séance

